

Le métier

Vous contribuez à la mise en œuvre de la politique de la sécurité routière. Vous formez les apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le cadres des réglementations en vigueur et sensibilisez l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Vous exercez une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Vous êtes responsable des passagers présents dans le véhicule, vous avez la responsabilité de votre entreprise.

Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral, niveau BAC souhaitable (niveau 4).

Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint...).

Posséder un permis de conduire B valide (dont le délai de la période probatoire est expiré) et avoir satisfait à la visite d'aptitude médicale pour l'enseignement de la conduite (acuité visuelle minimum requis).

Avoir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) vierge.

Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère, à une peine criminelle, ou à une peine correctionnelle (R 212-4 du code de la route).

Aptitudes à l'emploi

Autonomie, bonne coordination motrice, bonne vision et audition. Rigueur, résistance physique et nerveuse (sang-froid), sens de l'orientation. Respect de la sécurité des usagers.

Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Former des apprenants conducteurs dans le respect des cadres réglementaire en vigueur ;
- sensibiliser l'ensemble des usagers de la route (comportement et environnement).

Qualification délivrée

Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière, Niv 5.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 1190 heures, soit 9 mois, cette formation inclut cinq périodes pratiques en entreprise (PPE). **Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Les PPE sont réalisables sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans l'entreprise choisie par le candidat. Cette mise en situation permet au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

Perspectives d'emploi et de carrière

Possibilité d'évoluer vers le Certificat Complémentaire de Spécialisation « 2 roues » ou « Poids Lourds », et animer des actions de formation à la Conduite en Sécurité des véhicules en circulation et hors circulation.